

MISE EN ADÉQUATION DES FORMATIONS ET DES BESOINS EN EMPLOIS LOCAUX

Après l'attaque sur le bac pro, l'autre lame de fond de la réforme réside dans la modification en profondeur du cadre d'élaboration de la carte des formations qui se prépare pour la rentrée 2025. Sans surprise, il faut mettre en adéquation les formations et les besoins en emplois locaux. Le LP est considéré comme l'un des instruments pour atteindre, sous l'égide de France Travail, l'objectif de 5% de taux de chômage dans le cadre de la loi dite « *plein emploi 2027* ». Le développement de formations « low cost » a pour finalité d'**attaquer la qualification pour individualiser le salaire** et rémunérer à faible « coût » en fonction de la compétence attachée au poste de travail.

LE CADRE, LA MÉTHODE ET LES OUTILS :

Les modalités d'élaboration de la carte des formations sont cadrées par la circulaire interministérielle du 13/07/23. La transformation de la carte des formations sera pluriannuelle et engagera tous les acteurs (sous-préfets, acteurs socio-économiques,...) en partant des besoins locaux. Elle reposera sur l'analyse dans chaque territoire « *des besoins de l'économie et des parcours de*

formation à proposer aux élèves ». Chaque lycée professionnel y sera impliqué par « autodiagnostic » et proposera les filières à fermer. L'objectif est que toutes les formations non-insérantes soient fermées pour la rentrée 2026.

DES DISPOSITIFS RÉGIONAUX

- Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)
- Implantation des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)

DES CONVENTIONS TRIPARTITES

Conventions tripartites entre les **Préfets, les régions académiques et les conseils régionaux** qui visent à renforcer les partenariats entre les institutions pour imposer l'adéquation entre les formations et les besoins en emploi.

RÉPONDRE AUX BESOINS DU PATRONAT ET ASSIGNER LES JEUNES À RÉSIDENCE!

PAR QUI ?

Une "*instance de dialogue*" (sic) entre les acteurs locaux : régions, établissements, organismes de formation, entreprises, branches professionnelles... **sous l'autorité des sous-préfets!**

COMMENT ?

Avec l'**outil Orion** qui permettra le calcul d'un **Indicateur de performance** actualisé chaque année pour chaque formation, à partir de la capacité d'accueil, du nombre de candidatures exprimées, du taux d'obtention des diplômes, de poursuite d'études ou d'accès à l'emploi, de la valeur ajoutée. Production de cartographies (appelés cadrans) mettant en évidence la « performance » de chaque formation.

**FRANCE 2030 :
RÉPONDRE AUX BESOINS DES
MÉTIER EN TENSION OU
D'AVENIR**

**FINANCEMENT PLATEAUX
TECHNIQUES ET FORMATION
DES ENSEIGNANT-ES**

RÉNOVER LES DIPLÔMES EN BLOC DE COMPÉTENCES

Il s'agit de « tenir compte des grandes transitions que connaît notre société et de créer de nouveaux diplômes qui correspondent aux nouveaux métiers émergents », mais derrière ces éléments de langage se cache la volonté de répondre surtout à la demande de main-d'œuvre des métiers en tension.

La réponse à la « transition écologique » s'arrête à la révision des diplômes de construction et d'installations thermiques. Pour ce qui est du « défi numérique » seul le baccalauréat professionnel « cybersécurité, informatique et réseaux, électronique » a été rénové. Enfin pour le « défi démographique » : un nouveau CAP « grand âge » et une mention complémentaire « aide à domicile » ont été lancées à la rentrée 2023.

La rénovation de ces diplômes est à chaque fois l'occasion de les réécrire en bloc de compétences.

RÉPONDRE AUX MÉTIERS EN TENSION :

QUEL CONTRAT? QUEL SALAIRE?
QUELLES CONDITIONS DE TRAVAIL ET
DE SÉCURITÉ ?

LIVRER LA JEUNESSE AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans un contexte de concurrence totalement déloyale avec l'apprentissage qui bénéficie d'aides publiques très conséquentes, la réforme veut :

- Fermer, pour 2027, 25% des formations qui mènent insuffisamment à l'emploi ou à la poursuite d'études ;
- Ouvrir dans les secteurs en tension (industrie, services à la personne, numérique, énergie, bâtiment durable, mobilités douces, etc.).

Là encore, il s'agirait de mieux « préparer les élèves aux emplois d'avenir et aux métiers en tension : la décarbonation de l'industrie, la souveraineté énergétique et industrielle, la compétitivité économique, l'alimentation saine et durable, etc... ».

Mais, concrètement, voilà les formations qui ont été ouvertes en 2023 dans les métiers :

- du BTP : Maçon, Ouvrier qualifié du bâtiment, Isolateur de bâtiment par l'extérieur, Technicien en bâtiment basse consommation, Énergéticien du bâtiment
- du transport : Chauffeur de bus, Transporteur-Logisticien
- des services : Agent de prévention et de médiation, Assistant social et familial, Manager en hôtellerie-restauration
- de l'industrie : Responsable de ligne de fabrication, Contrôleur qualité industrielle, Technicien en robotique, Technicien en ferroviaire, Technicien en maintenance.

Voilà ce que donne la déclinaison locale en fonction des Métiers recherchés par les entreprises de la Région.
On le voit il y a une réelle différence entre les déclarations d'intention et les actes dans les régions !

Région BRETAGNE

- Agents d'entretien de locaux
- Aides-soignants
- Aides à domicile et aides ménagères
- Aides de cuisine, employés polyvalents de la restauration
- Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires

Région NOUVELLE_AQUITAINE

- Aides à domicile et aides ménagères
- Aides-soignants
- Agents d'entretien de locaux
- Infirmiers
- Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires

**NON LES ÉLÈVES N'ONT PAS VOCATION À ÊTRE ASSIGNÉ-ES À RÉSIDENCE
ET À DEVENIR DE LA MAIN-D'ŒUVRE SOUS-PAYÉE ET CORVÉABLE À MERCI !**



DÉVELOPPER LES FORMATIONS LOCALES NON QUALIFIANTES ET NON PÉRENNES



VOLONTÉ DE DÉVELOPPER LES COLORATIONS (du Bac pro au BTS) pour répondre aux besoins en emplois des métiers en tension ou « d'avenir » (métiers en tension bientôt) c'est-à-dire :

- * de développer un enseignement modulaire
- * pour tous les publics (scolaire/adulte en formation/privé-es d'emploi) : **MIXITÉ DES PUBLICS**

Un exemple avec l'UMN (Université des Métiers du Nucléaire) : la coloration nucléaire

Objectif : répondant aux besoins sur des métiers en tension de la filière nucléaire française

La pédagogie : l'UMN fournit un module commun de formation, une immersion d'acculturation sur une installation nucléaire, les situations pédagogiques professionnelles contextualisées : **MODULARISATION ET ATTEINTE À LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE**

Les moyens : aucun moyen horaire spécifique

Pour quelle qualification ? UNE « **ATTESTATION DE RÉALISATION** »



LES COLORATIONS DE CE TYPE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONVENTIONNEMENT ET DONC D'UN VOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION!



VOLONTÉ DE DÉVELOPPER LES FCIL (formations complémentaires d'initiatives locales) : travaillées entre une équipe pédagogique et des partenaires professionnels, ces formations non pérennes disposent de peu de moyens DGH et ne sont pas qualifiantes.

CRÉER 20 000 PLACES EN CERTIFICATS DE SPÉCIALISATION (EX MC)



MOINS DE POURSUITE D'ÉTUDES EN BTS

Cumulée à la mise en place des familles des métiers, la révision des diplômes est l'occasion d'une attaque de leur spécialisation ! La volonté de développer des certificats de spécialisation se met en place dès la rentrée 2024 dans certaines académies (souvent par apprentissage dans les GRETA).

LE BAC + 1 ?

NOUVEAU CONTRAT « 1ÈRE EMBAUCHE » ?

LE BAC +1 « UN SAS VERS L'ENTREPRISE » :

Pour la ministre un an de formation pour des élèves de LP plus jeunes, c'est une « spécialisation » et un sas vers l'insertion. Etant donné qu'un certificat de spécialisation c'est plus de 50% du temps de formation en entreprise, **le Bac +1 s'apparente surtout à une période d'essai d'un an**. Ces formations pourraient être aussi colorées comme par exemple la « MC Technicien en peinture aéronautique » au « lycée Airbus » de Toulouse.

LE BAC +1 CONTRE LE BAC +2 !

La présentation d'une étude du CEREQ semble annoncer que le développement des Bac +1 vise à réduire les flux vers le Bac +2

« Ceux qui échouent dans le supérieur (41 % de ceux s'y étant engagés) rencontrent des conditions d'insertion proches des bacheliers entrés directement sur le marché du travail, une orientation vers un « bac+1 » (validé ou non) aurait été plus bénéfique. »

« Elle met en évidence que l'obtention d'une certification complémentaire d'un an au bac pro peut s'avérer presque aussi gratifiante qu'une poursuite d'études réussie dans l'enseignement supérieur et clairement plus gratifiante si cette poursuite d'études se solde par un échec. En revanche, **le pari de l'enseignement supérieur devient gagnant pour ceux qui en sortent diplômés, en termes de qualité d'emploi (statut, qualification et rémunération).** »

CEREQ Etudes, n° 52, Octobre 2023, 32 p. Débuter un bac pro : pour quels diplômes et quelle insertion ?



UN PLAN DE RESTRUCTURATION ...

Ce plan de restructuration qui va toucher les lycées professionnels va entraîner des suppressions de postes massives et des reconversions forcées. Celles-ci, menées tambour battant, **au détriment des risques psychosociaux, et sans réelles perspectives** autre que celle d'être formé par des profs associé-es issu-es des secteurs en tension. **En fonction des régions toutes les filières vont être touchées.** Pourtant étant donné le nombre d'élèves non affecté-es à la rentrée 2023, notamment dans les filières tertiaires, il serait indispensable d'augmenter les capacités d'accueil de ces formations.

LA JEUNESSE POPULAIRE SACRIFIÉE

Cette **attaque contre la jeunesse des milieux populaires** doit être combattue avec force et détermination. Les lycées professionnels sont, ni plus ni moins, mis au service des besoins des entreprises locales ce qui **s'apparente à une forme de privatisation de la formation sous statut scolaire!**

Cette logique de court terme relègue loin derrière les enjeux écologiques et les besoins sociaux qui pourtant devraient présider, dans le cadre d'une planification écologique, à son élaboration. Pour répondre à ces **nécessités environnementales et sociales**, il est impératif d'**augmenter le niveau de qualification** de la jeunesse et que celui-ci soit **reconnu dans les conventions collectives**. Or, l'ensemble des orientations retenues pour élaborer la carte des formations va diminuer les possibilités d'étude des élèves en STS et les contraindre à s'intégrer dans des emplois précaires, sous-qualifiés et sous-payés.

ENJEU D E CLASSE ET DE SOCIÉTÉ :

ÉMANCIPATION/
QUALIFICATION

POURSUITE D'ÉTUDES

LES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME MACRON

- DES LP AU SERVICE DU MONDE ÉCONOMIQUE ET DES ENTREPRISES LOCALES
- DES FORMATIONS FERMÉES, UN PLAN DE RECONVERSIONS FORCÉES, DES PERTES DE POSTES
- UNE ATTAQUE SUR LE STATUT NOTAMMENT AVEC LE PACTE
- RÉDUCTION DU TEMPS DE FORMATION GÉNÉRALE ET PROFESSIONNELLE
- UNE ATTAQUE CONTRE LE PROJET ÉMANCIPATEUR DU LP
- UN RAPPROCHEMENT DU STATUT DE L'ÉLÈVE AVEC CELUI DE « SALARIÉ-E » LOW-COST
- UN DÉVELOPPEMENT DU MIXAGE DES PUBLICS



AVEC LA CGT EDUC' ACTION REVENDIQUONS...

- ✓ L'ABROGATION DE LA TVP ET DE LA RÉFORME MACRON
- ✓ LA CRÉATION DE FORMATIONS DIPLÔMANTES ET QUALIFIANTES
- ✓ UN PROJET ÉMANCIPATEUR POUR LES ÉLÈVES



CGT Educ'Action académie de Reims – 15, bd de la Paix, 51100 Reims – ✉ reims@cgteduc.fr – ☎ 06 32 39 64 52

🌐 www.cgteducreims.fr



CGT Educ'action ac Reims